



## **Diplôme Universitaire**

### ***Formation initiale & continue***

**Direction**

**Marie-Elodie ANCEL**

*Agrégée des Facultés de droit*

*Professeur à l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne  
(UPEC)*

# — Sommaire —

<b>Editorial</b>	<b>p. 2</b>
<b>Principes &amp; objectifs</b>	<b>p. 3</b>
<b>Structure de la formation</b>	<b>p. 4</b>
<b>Intervenants</b>	<b>p. 5</b>
<b>Contenu des interventions</b>	<b>p. 6</b>
<b>Validation des connaissances</b>	<b>p. 11</b>
<b>Conditions d'inscription</b>	<b>p. 12</b>

# — Editorial —

## Elargir son champ d'action

Le D.U. **Contentieux International des Affaires** est destiné à donner une formation synthétique et pratique permettant d'anticiper et de traiter les litiges internationaux qui relèvent de la vie des affaires.

La création de ce diplôme vient du constat qu'il n'existe en France aucune formation exclusivement centrée sur le contentieux international des affaires sous son double aspect (judiciaire et arbitral) et résolument axée sur la pratique de ce contentieux. Pourtant, l'apprentissage, le perfectionnement et l'actualisation des connaissances en ce domaine sont une nécessité de plus en plus forte, au fur et à mesure que s'intensifie la mondialisation et que se développent les textes, en particulier à l'échelle de l'Europe, qui régissent ce contentieux.

Au titre de la formation initiale, le D.U. s'adresse aux étudiants titulaires d'un M1 ou M2 en droit qui envisagent d'embrasser la carrière de magistrat, d'avocat, de juriste d'entreprise ou de consultant et qui veulent mieux connaître cette dimension du contentieux des affaires qu'ils n'auraient pas étudiée jusqu'alors de façon aussi complète et « appliquée ». Des étudiants titulaires d'un M1 ou M2 dans une autre discipline peuvent exceptionnellement être accueillis.

Au titre de la formation permanente, le diplôme offre aux professionnels (magistrats, avocats, directeurs juridiques, juristes d'entreprise, consultants...) une présentation parfaitement actualisée du contentieux international des affaires auquel ils sont de plus en plus fréquemment confrontés.

La formation fait intervenir aussi bien des universitaires que des praticiens (magistrats, avocats, membres d'institutions internationales) hautement spécialisés dans ce type de contentieux. Une large place est faite aux cas concrets et aux applications pratiques.

Le D.U. **Contentieux International des Affaires** a été habilité par une décision du Conseil d'administration de l'Université Paris 12 Val-de-Marne, désormais UPEC, en date du 21 décembre 2007. Il est répertorié au titre de la formation continue par l'Ecole Nationale de la Magistrature et par l'Ecole de Formation du Barreau de Paris.

Marie-Elodie ANCEL

*Professeur à l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)*

*Directeur du diplôme Contentieux International des Affaires*

Conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur, le D.U. est validé,  
par lui-même, au titre de la **formation continue des avocats**.

## — Principes & objectifs —

Le D.U. **Contentieux International des Affaires** s'adresse aux praticiens du droit (actuels ou proches de le devenir) qui veulent être parfaitement avertis des règles, techniques et pratiques propres au contentieux des affaires intra- et extra-européen, devant les juridictions étatiques et arbitrales. En leur faisant acquérir les bons réflexes d'analyse et de décision, le diplôme tend à les rendre pleinement opérationnels dans ce secteur, en croissance constante, de leurs activités.

La formation est dispensée principalement en langue française et à Paris *intra muros*.

Les effectifs sont de 35 personnes maximum.

### • Dans le cadre de la formation initiale

> Le D.U. est le complément idéal d'un *Master 2 en droit privé ou en droit des affaires* : juste avant d'entrer dans la vie active, il permet d'acquérir ou d'élargir les connaissances dans le domaine des conflits de juridictions et de l'arbitrage international, connaissances utiles aujourd'hui dans toute entreprise, dans tout cabinet de droit des affaires et dans toute juridiction.

> Le D.U. peut également venir compléter un *Master 2 en droit international (privé ou public) ou en droit du commerce international* car il apporte des compétences pratiques immédiatement applicables et donne l'occasion aux étudiants de partager l'expérience de professionnels travaillant dans le cadre d'organisations ou de cabinets internationaux.

### • Dans le cadre de la formation continue

> Le D.U. permet aux *directeurs juridiques* et *juristes d'entreprise* d'anticiper les difficultés qui pourraient survenir avec les partenaires commerciaux : ils peuvent envisager d'insérer dans leurs contrats des clauses appropriées (clauses de choix de la loi du contrat ; clauses d'élection de for ; clauses d'arbitrage) ou profiter de certaines opportunités offertes par le droit communautaire (possibilité, en dehors de tout contrat préexistant, de s'entendre, par avance, avec son adversaire sur la loi applicable à la responsabilité civile).

> Le D.U. permet aux *avocats* et aux *consultants* d'acquérir les réflexes qu'imposent la bonne pratique des textes communautaires et les spécificités de la résolution des différends par la voie de l'arbitrage international. La formation leur permet également d'acquérir des connaissances en termes de stratégie judiciaire et arbitrale.

> Le D.U. permet aux *magistrats* de mettre en œuvre les règles procédurales récemment élaborées par la législation communautaire et d'accompagner à bon escient le développement de l'arbitrage international.

# — Structure de la formation —

La formation, composée de 5 modules acquis séparément, se déroule d'octobre à juin, à raison de 2 ou 3 jours successifs par mois.

## MODULE 1 (35 heures)

CONTENTIEUX INTRA- & EXTRA-COMMUNAUTAIRE  
- COMPETENCE

2 jours + 3 jours

## MODULE 2 (30 heures)

ARBITRAGE INTERNATIONAL  
- COMPETENCE ARBITRALE

2 jours + 2 jours

## MODULE 3 (35 heures)

CONTENTIEUX INTRA- & EXTRA-COMMUNAUTAIRE  
- EXECUTION

2 jours + 3 jours

## MODULE 4 (30 heures)

ARBITRAGE INTERNATIONAL  
- CONTROLE ETATIQUE DES SENTENCES  
& PROTECTION DES INVESTISSEMENTS

2 jours + 2 jours

## MODULE 5

### OPTIONS :

- Stage - 2 mois *minimum*
- Exercice de synthèse
- Cours *International Arbitration : A Comparative Law Approach* - 3 jours

### Régime long

Le programme peut être suivi sur 1 année universitaire ou plus (maximum : 4 ans).

Ordre préconisé si le D.U. est suivi sur plus d'un an :

- > Parcours recommandé pour les *juristes d'entreprise* et les *consultants* :
  - Modules 1 et 2 (compétences juridictionnelle et arbitrale) puis
  - Modules 3 et 4 (effets des jugements et des sentences et approfondissements) puis
  - Module 5
- > Parcours recommandé pour les *magistrats* et les *avocats* :
  - Modules 1 et 3 (contentieux judiciaire intra- & extra-communautaire) puis
  - Modules 2 et 4 (arbitrage international) puis
  - Module 5

# — Intervenants —

## Universitaires

**Marie-Elodie ANCEL**

Professeur à l'UPEC

**Gilles CUNIBERTI**

Professeur à l'Université du Luxembourg

**Emmanuel GAILLARD**

Professeur à l'UPEC, Avocat, *Shearman & Sterling*, Paris

**Cyril NOURISSAT**

Professeur à l'Université Lyon 3

## Professionnels

**Jean-Pierre ANCEL**

Ancien Président de la 1<sup>e</sup> chambre civile de la Cour de cassation

**Jean-Jacques ARNALDEZ**

Ancien Greffier adjoint à la Cour internationale de justice, La Haye

**Carla BAKER CHISS**

Avocat, *Meyer Fabre Avocats*, Paris

**Yas BANIFATEMI**

Avocat, *Shearman & Sterling*, Paris

**Emmanuel JOLIVET**

Conseiller général de la Cour internationale d'arbitrage, CCI, Paris

**Alexandre MALAN**

Avocat, *BM Avocats*, Paris

**Rita NADER**

Avocat, *Clifford Chance*, Paris

**Philippe PINSOLLE**

Avocat, *Shearman & Sterling*, Paris

**Jean-Pierre RÉMERY**

Conseiller à la Chambre commerciale de la Cour de cassation

**Anne REYNAUD**

Avocat, Paris

**Anne-Véronique SCHLAEPFER**

Avocat, *Schellenberg Wittmer*, Genève

**Laurence WYNAENDTS**

Avocat, *Clifford Chance*, Paris

# — Module 1 —

## CONTENTIEUX JUDICIAIRE INTRA- & EXTRA-COMMUNAUTAIRE : COMPETENCE

<p><b>Les enjeux de la compétence juridictionnelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Grandes lignes sur les conflits de juridictions</li><li>• Grandes lignes sur les conflits de lois</li><li>• Loi applicable aux contrats</li><li>• Loi applicable aux délits</li></ul>	<p>14 heures</p> <p><b>Intervenant</b> Marie-Elodie ANCEL</p>
<p><b>Les règles de compétence juridictionnelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les textes : droit commun, règlement « Bruxelles I »</li><li>• L'immunité de juridiction</li><li>• Les privilèges de juridiction</li><li>• La règle de principe (<i>forum rei</i>) et la notion de domicile</li><li>• Les règles de compétence exclusive</li><li>• Les règles spéciales (matières contractuelle et délictuelle ; le for de la succursale)</li><li>• Les compétences dérivées (pluralité de défendeurs, appel en garantie, demande reconventionnelle)</li><li>• Les clauses attributives de juridictions (régime, rédaction)</li><li>• Les exceptions de litispendance et de connexité</li></ul>	<p>21 heures</p> <p><b>Intervenants</b> Marie-Elodie ANCEL Carla BAKER CHISS Anne REYNAUD Laurence WYNAENDT'S</p>

## — Module 2 —

### ARBITRAGE INTERNATIONAL : COMPETENCE ARBITRALE

<p><b>La convention d'arbitrage</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Grandes lignes sur l'arbitrage international (définition, caractères, intérêt de recourir à l'arbitrage)</li><li>• Rédaction de la convention d'arbitrage</li><li>• Validité de la convention d'arbitrage</li><li>• Effets de la convention d'arbitrage</li><li>• Transmission et extinction de la convention d'arbitrage</li></ul>	<p><b>15 heures</b></p> <p><b>Intervenant</b> Emmanuel GAILLARD</p>
<p><b>L'instance arbitrale</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La procédure devant un tribunal arbitral : le droit commun</li><li>• La procédure devant un tribunal arbitral : le règlement d'arbitrage CCI</li><li>• Les <i>anti-suit injunctions</i></li><li>• Le droit applicable par le tribunal arbitral</li></ul>	<p><b>15 heures</b></p> <p><b>Intervenants</b> Carla BAKER CHISS Jean-Jacques ARNALDEZ Yas BANIFATEMI Emmanuel JOLIVET Philippe PINSOLLE</p>

## — Module 3 —

### CONTENTIEUX JUDICIAIRE INTRA- & EXTRA-COMMUNAUTAIRE : EXECUTION

<p><b>La reconnaissance &amp; l'exécution des jugements</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les textes</li><li>• Les immunités d'exécution</li><li>• Les conditions de régularité des jugements étrangers (règlement « Bruxelles I », droit commun)</li><li>• Les procédures d'exequatur (règlement « Bruxelles I », droit commun)</li></ul>	<p><b>14 heures</b></p> <p><b>Intervenant</b> Gilles CUNIBERTI</p>
<p><b>Les pratiques du contentieux</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La signification des actes à l'étranger</li><li>• L'exécution des décisions françaises à l'étranger</li><li>• Le titre exécutoire européen</li><li>• Les autres procédures européennes (injonction de payer, petits litiges)</li><li>• Les mesures provisoires et conservatoires (règlement « Bruxelles I »)</li><li>• L'administration transfrontière de la preuve</li><li>• Les effets en France d'une faillite ouverte à l'étranger</li><li>• Les effets à l'étranger d'une faillite ouverte en France</li></ul>	<p><b>21 heures</b></p> <p><b>Intervenants</b> Alexandre MALAN Cyril NOURISSAT Carla BAKER-CHISS Rita NADER Anne REYNAUD Laurence WYNAENDTS Jean-Pierre RÉMERY</p>



DG Éducation et culture

Le Module 3 fait l'objet d'un soutien financier de la part de l'Union européenne dans le cadre du [Programme Jean Monnet](#).

## — Module 4 —

### ARBITRAGE INTERNATIONAL : CONTROLE ETATIQUE DES SENTENCES & PROTECTION DES INVESTISSEMENTS

<p><b>Le contrôle étatique des sentences</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le droit commun français</li><li>• Les conventions internationales (conventions de New-York de 1958 et de Genève de 1961, traités bilatéraux)</li></ul>	<p><b>15 heures</b></p> <p><b>Intervenants</b> Jean-Pierre ANCEL Anne-Véronique SCHLAEPFER</p>
<p><b>La protection des investissements</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les textes : les traités de protection des investissements, la convention de Washington du 18 mai 1965</li><li>• L'arbitrage devant le CIRDI : conditions de compétence du CIRDI (notion d'investissement, nationalité de l'investisseur...) ; la concurrence des compétences avec le juge du contrat ; l'exécution des sentences CIRDI</li></ul>	<p><b>15 heures</b></p> <p><b>Intervenant</b> Emmanuel GAILLARD</p>

# — Module 5 —

## OPTIONS

<p><b>Option 1 - Stage obligatoire</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Stage en cabinet d'avocats, entreprise, juridiction, institution d'arbitrage, institution internationale, plus généralement en tout secteur permettant une pratique du contentieux international des affaires, sous un angle ou un autre</li></ul>	<p><b>Minimum 2 mois</b></p>
<p><b>Option 2 - <i>International Arbitration : A Comparative Law Approach</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>This course will explore, from a comparative law perspective, divergences and convergences of the laws on issues such as</i> <i>(1) the authority of the arbitral tribunal;</i> <i>(2) the conduct of the arbitral proceedings (including applicable law aspects); and</i> <i>(3) the fate of the award.</i></li></ul>	<p><b>20 heures</b></p> <p><b>Intervenant</b> Emmanuel GAILLARD</p>
<p><b>Option 3 - Exercice de synthèse</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Travail écrit, sous forme d'un mémoire d'une trentaine de pages minimum, sur un sujet rédigé sous la direction d'un intervenant au sein du D.U.</li></ul>	

# — Validation des connaissances

Intitulés des unités d'enseignement	Intitulés des éléments constitutifs	Régime des examens
<b>Module 1</b> <b>Contentieux intra- &amp; extra-communautaire : compétence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Les règles de compétence juridictionnelle</li> <li>&gt; Les enjeux de la compétence juridictionnelle</li> </ul>	<b>Etude de cas « à domicile »</b> 21,5% de la note globale  6,5 ECTS
<b>Module 2</b> <b>Arbitrage international : compétence arbitrale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; La convention d'arbitrage</li> <li>&gt; L'instance arbitrale</li> </ul>	<b>Oral</b> 21,5% de la note globale 6,5 ECTS
<b>Module 3</b> <b>Contentieux intra- &amp; extra-communautaire : exécution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; La reconnaissance et l'exécution des jugements</li> <li>&gt; Les pratiques du contentieux</li> </ul>	<b>Etude de cas « à domicile » ou oral</b> 21,5% de la note globale  6,5 ECTS
<b>Module 4</b> <b>Arbitrage international : contrôle étatique des sentences &amp; protection des investissements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le contrôle étatique des sentences</li> <li>&gt; La protection des investissements</li> </ul>	<b>Etude de cas « à domicile »</b> 21,5% de la note globale  6,5 ECTS
<b>Module 5</b> <b>Options</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Stage obligatoire ou</li> <li>&gt; <i>International Arbitration : A Comparative Law Approach</i> ou</li> <li>&gt; Exercice de synthèse</li> </ul>	<b>Rapport de stage, oral ou mémoire, selon les cas</b> 14 % de la note globale  4 ECTS

- > Chaque examen est noté sur 20 et chaque module est validé, séparément, sans compensation, par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10.
- > Il n'y a pas de deuxième session. Seul un empêchement dûment justifié à l'épreuve orale des Modules 2, 3 ou 5 peut donner lieu à un nouvel oral.
- > Le redoublement est autorisé.

Le D.U. **Contentieux International des Affaires** est délivré avec mentions :

Mention <i>Très bien</i>	Note globale supérieure ou égale à 16
Mention <i>Bien</i>	Note globale supérieure ou égale à 14 et inférieure à 16
Mention <i>Assez bien</i>	Note globale supérieure ou égale à 12 et inférieure à 14
Mention <i>Passable</i>	Note globale supérieure ou égale à 10

# — Conditions d'inscription

Le D.U. *Contentieux International des Affaires* est ouvert à la formation initiale et à la formation continue.

Il correspond au niveau Master 2 et, d'après les classifications de la formation continue, au Niveau I.

Relève de la formation continue toute personne en activité, ou inscrite à Pôle emploi ou ayant interrompu ses études initiales depuis plus de deux ans, ou ayant plus de 28 ans.

## — Inscription dans le cadre de la formation initiale —

### Pré-requis

Les candidats doivent être titulaires d'un Master 1 en droit (ou d'une maîtrise en droit) ou d'un diplôme jugé équivalent, français ou étranger.

La demande d'équivalence est examinée sur dossier par la Commission des équivalences. Celle-ci peut soumettre le candidat à une ou plusieurs épreuves de contrôle afin de vérifier le niveau de ses connaissances. Une décision favorable en matière d'équivalence ne préjuge aucunement de la décision concernant l'autorisation d'inscription.

### Sélection des candidats

Tout candidat doit présenter un dossier de candidature, à retirer à la Faculté de droit (83-85, avenue du Général de Gaulle – 94000 Créteil), au bureau 216 (Bât. A) ou à télécharger sur le site de la Faculté de droit (<http://droit.u-pec.fr>), ou sur le site consacré au D.U. (<http://www.contentieux-international.net>).

#### Le dossier doit comprendre :

- > un *curriculum vitae* complet et précis
- > une photographie d'identité (agrafée au *curriculum vitae*)
- > une lettre de motivation, d'une page maximum, *manuscrite*
- > les photocopies des diplômes obtenus ; *pour les étudiants venant d'obtenir leur Master 1 ou leur maîtrise, une attestation sur l'honneur peut être fournie mais uniquement dans l'attente d'une transmission rapide de la photocopie du diplôme et des relevés de notes.*
- > les photocopies des relevés de notes correspondants
- > une photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- > une enveloppe (petit format) affranchie au tarif normal, aux nom et adresse du candidat
- > une enveloppe (format A4), affranchie pour 250 grammes (2,30 € pour un acheminement en France ; se renseigner pour l'étranger), aux noms et adresse du candidat

## Renseignements et gestion des dossiers de candidature

Mme Kamila BROWARSKA  
Tél. : 01 56 72 60 27 — Fax : 01 56 72 60 53  
[kamila.browarska@u-pec.fr](mailto:kamila.browarska@u-pec.fr)

### Adresse :

Bât. A, Bureau 216  
83-85, avenue du Général de Gaulle  
94000 CRETEIL  
M° Créteil-L'Echat (Ligne 8 : Balard-Créteil)  
[Plan](#)

### Adresse postale :

61, avenue du Général de Gaulle  
94000 CRETEIL

Le dossier de candidature doit être envoyé ou déposé à Mme Browarska au plus tard le **1er septembre 2011**, en spécifiant que la candidature est faite pour le D.U. Contentieux International des Affaires.

## Instruction du dossier de candidature

Aucun dossier ne sera instruit sans les documents requis.

Dès réception, le dossier de candidature complet est examiné par le Directeur du D.U., assisté d'un autre enseignant.

La décision, qui autorise ou refuse l'inscription, est notifiée aux candidats par courrier.

Le cas échéant, les candidats peuvent être avertis qu'ils figurent sur une liste d'attente.

## Coût de la formation

- > Droits spécifiques au D.U. Contentieux International des Affaires :
  - > **500 €** si le programme complet est suivi sur une année universitaire
  - > sinon, compter **100 €** par Module suivi
  
- > Droits d'inscription à l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) :
  - > environ **230 €** en inscription simple
  - > ou environ **100 €** en inscription double (i.e. parallèlement à l'inscription à un autre diplôme, national ou universitaire, délivré par l'UPEC)
  - > il est nécessaire de renouveler l'inscription auprès de l'UPEC si le programme n'est pas suivi sur une seule année universitaire
  
- > Droits de sécurité sociale, le cas échéant : environ **200 €**

## — Inscription dans le cadre de la formation continue —

La formation continue et la reprise d'études universitaires peuvent être aidées financièrement, sous conditions, grâce à différents dispositifs (prise en charge partielle du coût de formation, crédit d'impôts). Il convient de se renseigner selon sa profession et sa situation.

Pour le suivi du D.U. Contentieux international des affaires par les magistrats, une convention de prise en charge est négociée entre l'UPEC et l'Ecole Nationale de la Magistrature, qui permet la prise en charge de l'inscription par l'Ecole pour un nombre limité de magistrats.

### Pré-requis

Etre magistrat, avocat, directeur juridique, juriste d'entreprise ou consultant dans le domaine juridique.

Les personnes non titulaires des qualifications requises sont soumises à la procédure de validation des acquis. Pour cette procédure, les candidats sont invités à prendre contact avec les Conseillères Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) de l'UPEC (tél. 01 45 17 12 28 ou 01 45 17 12 33 ; [fc-vae@u-pec.fr](mailto:fc-vae@u-pec.fr)).

### Sélection des candidats

Tout candidat doit présenter un dossier de candidature, à retirer à la Faculté de droit (83-85, avenue du Général de Gaulle – 94000 Créteil), au bureau 216 (Bât. A) ou à télécharger sur le site de la Faculté de droit (<http://droit.u-pec.fr>), ou sur le site consacré au D.U. (<http://www.contentieux-international.net>).

#### Le dossier doit comprendre :

- > un *curriculum vitae* complet et précis
- > une photographie d'identité (agrafée au *curriculum vitae*)
- > une lettre de motivation, d'une page maximum, *manuscrite*
- > les photocopies des diplômes obtenus
- > les photocopies des relevés de notes correspondants, si possible
- > un photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- > une attestation de l'activité actuellement exercée ou de la dernière activité exercée
- > une enveloppe (petit format) affranchie au tarif normal, aux nom et adresse du candidat
- > une enveloppe (format A4), affranchie pour 250 grammes (2,30 € pour un acheminement en France ; se renseigner pour l'étranger), aux noms et adresse du candidat

## Renseignements et gestion des dossiers de candidature

Mme Kamila BROWARSKA  
Tél. : 01 56 72 60 27 — Fax : 01 56 72 60 53  
[kamila.browarska@u-pec.fr](mailto:kamila.browarska@u-pec.fr)

### Adresse :

Bât. A, Bureau 216  
83-85, avenue du Général de Gaulle  
94000 CRETEIL  
M° Créteil-L'Echat (Ligne 8 : Balard-Créteil)  
[Plan](#)

### Adresse postale :

61, avenue du Général de Gaulle  
94000 CRETEIL

Le dossier de candidature doit être envoyé ou déposé à Mme Browarska au plus tard le **1er septembre 2011**, en spécifiant que la candidature est faite pour le D.U. Contentieux International des Affaires.

### Instruction du dossier de candidature

Aucun dossier ne sera instruit sans les documents requis.

Dès réception, le dossier de candidature complet est examiné par le Directeur du D.U., assisté d'un autre enseignant.

La décision, qui autorise ou refuse l'inscription, est notifiée aux candidats par courrier.

Le cas échéant, les candidats peuvent être avertis qu'ils figurent sur une liste d'attente.

### Coût de la formation

- > Si le programme complet est suivi sur une année universitaire
  - > **3200 €** (y compris les droits d'inscription à l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC))
- > Si le programme est suivi sur plus d'une année universitaire:
  - > compter **650 €** pour les Modules 1 à 4 et **369 €** pour le Module 5 pour l'année 2011-2012 (*nota* : le coût des Modules est susceptible de varier l'année suivante)
  - > ajouter chaque année les droits d'inscription à l'UPEC, soit **231 €** pour l'année 2011-2012

# — Coût de la formation

## Formation continue

La formation continue est destinée aux personnes qui soit sont en activité, soit sont inscrites à Pôle emploi, soit ont interrompu leurs études initiales depuis plus de 2 ans, soit ont plus de 28 ans.

Le coût de la formation, suivie sur l'année universitaire 2011-2012, est de **3 200 €**, tout compris.

*Nota* : il est également possible de suivre le programme sur plus d'une année universitaire.

Pour les avocats, le D.U. Contentieux international des affaires est pris en compte au titre de la formation continue obligatoire.

Pour les magistrats, une prise en charge par l'ENM est possible.

## Formation initiale

Est en formation initiale l'étudiant qui n'a pas interrompu ses premières années d'études depuis plus de 2 ans.

Le coût de la formation, suivie sur l'année universitaire 2011-2012, est de **500 €**, sans compter les frais d'inscription à l'UPEC.

*Nota* : il est également possible de suivre le programme sur plus d'une année universitaire.

# — Renseignements —

FACULTE DE DROIT DE L'UPEC  
Mme Kamila BROWARSKA (A216)

83-85, avenue du Général de Gaulle  
Créteil (M<sup>e</sup> Ligne 8: Créteil - L'Echat)  
(adresse postale au 61 de la même avenue,  
94000 Créteil)

Tél. : 01 56 72 60 27  
Fax. : 01 56 72 60 53

[kamila.browarska@u-pec.fr](mailto:kamila.browarska@u-pec.fr)

[droit.u-pec.fr](http://droit.u-pec.fr)

[www.contentieux-international.net](http://www.contentieux-international.net)